

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 723

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 26

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« au »,

les mots :

« aux I et II du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.